

## POUVOIR

Rappel :

Article 3.2.2 de la convention « *Le Conseil de groupement réunit les représentants des membres du Creseb (collège des instances publiques, collège des organismes scientifiques, collège des acteurs de la gestion intégrée de l'eau).*

*Chaque membre dispose d'une voix et peut se faire représenter par une personne de son choix. »*

Je soussigné(e) donne pouvoir à ..... pour me  
représenter et prendre part aux votes en mon nom lors du Conseil de groupement du  
Creseb du 29 janvier 2025 se tenant à Lorient.

Fait à, .....

Le .....

Signature